## Recours collectif vs MMA en faillite

## **Aux sinistrés** eurs 0 000

Chassé du centre-ville par l'incendie du 6 juillet qui a tout ravagé, y compris l'ensemble de ses dossiers, l'avocat Daniel Larochelle mène le combat de sa vie. Installé dans les anciens locaux de l'optométriste Jean-Pierre paradis, boulevard des Vétérans, tout juste voisin de sa résidence, il n'a guère le temps de broyer du noir. Les quelque 3152 personnes inscrites jusqu'à présent au Recours collectif Lac-Mégantic comptent sur lui. À n ce jour, les deux tiers des membres du groupe ont rempli et signé leur bulletin de procuration, espérant toucher une part des millions de dollars que l'avocat compte tirer du pactole que voudra bien leur accorder la Cour, appelée à trancher sur le partage des sommes en jeu.

## Rémi TREMBLAY

Et de nouvelles inscriptions s'ajoutent au rythme d'une dizaine chaque jour. Plus le nombre sera important, plus le message lancé à la trentaine

d'entités qui sont poursuivies par le Recours collectif sera puissant et forcera la main aux grandes compagnies, autant les pétrolières, les compagnies de chemin de fer que les exploitants, y compris le gouvernement fédéral.

La première bataille s'engage début juin pour tenter de régler à l'avantage du Recours collectif l'arrangement sur le versement de la police d'assurances de 25 millions que détenait Montréal Maine & Atlantique avant la tragédie. Et Daniel Larochelle semble confiant dans la conclusion des procédures, d'autant plus qu'il a associé de grands cabinets d'avocats à sa démarche, Consumer Law Group, Rochon Genova LLP et Paliare Roland Rosenberg, Rothstein LLP, tous procureurs conjoints reconnus au dossier par autorisation du Tribunal.

Localement à ses côtés, Daniel Bergeron et Isabelle Gagnon de la firme. Quatorze communications.

firme Quatorze communications, chargés de maintenir le lien avec les signataires du Recours et mettre en place les outils d'informations et de soutien technique. Pour eux aussi, le

mener à terme. une mission qu'ils ont le devoir de

Le front commund'une population devant une compagnie responsable d'une tragédie qui les a tous affectés, directement ou indirectement. Et c'est, selon Me Larochelle, toute l'industrie qui a avantage à acheter la paix et à vite régler le dossier de MMA. «Tout ce monde a intérêt à ce qu'il y ait une quittance de la faillite de la compagnie ferroviaire. Nous, on essaie d'aller chercher le plus haut montant possible!» Déjà, certaines compagnies visées par le Recours collectif se livreraient à des poursuites judiciaires entre elles. Des armées d'avocats sur un champ de bataille qui risque de s'étendre à tout le continent nord-américain, par le jeu des ramifications entre exploitants, producteurs, transporteurs et clients du pétrole déversé et en partie consumé au centre-ville de Lac-Mégantic.

Mais les membres du groupe ont leur devoir à faire: compléter et signer une preuve de réclamation qui va servir à déterminer la valeur de la perte de chacun. Date butoir le 13 juin, selon l'ordonnance émise le 4 avril par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure du district de

Saint-François. La même date que celle établie pour la procédure menée parallèlement aux États-Unis, devant

«Le 14 juin, on devrait être en mesure de dire, voilà on a reçu un nombre total de x réclamations dirigées vers le contrôleur de la faillite de MMA, Richter Groupe Conseil», soumet Daniel Larochelle.

Une formalité lourde à remplir pour les particuliers? «Ce que l'on suggère aux gens qui sont inscrits c'est de consulter notre site Internet et de remplir le questionnaire en un tribunal du Maine «Le 14 juin, on o

ligne à l'adresse www.recourscollectiflacmegantic.com. Nous avons
du personnel ici qui pourra répondre
à toutes les questions. Il y a urgence
d'agir, sinon, ce sera une forme de
résignation face aux événements que
nous avons vécus.»
Ou de remplir le formulaire Montreal Maine & Atlantique Canada CieProcessus de réclamations, distribué
récemment en ville, dans toutes les
boîtes aux lettres.
«Il faut foncer-et remplir les formulaires, sinon vos droits peuvent
être perdus une fois pour toutes!»,

mardi. Les avocats au dossier estiment pouvoir aller chercher plus de 100 millions de dollars pour la population locale, incluant les familles des 47 victimes en priorité, les propriétaires de bâtiments détruits ou endommagés et toutes les personnes qui auront insistait à son tour Me Joël Rochon, du bureau Rochon Genova LLP de Toronto, en conférence de presse, ce

et toutes les personnes qui auront chiffrer des dommages, des pertes, des inconvénients ou des séquelles psychologiques:

Incluant les millions de dollars qui pourraient être ajoutés dans le pactole par des tierces parties, afin d'acheter la paix, ce sont des centaines de millions de dollars qui pourraient être récupérés suite aux événements. À lui seul, le gouvernement du Québec pourrait vouloir récupérer plus de 400 millions engagés dans la décontamination et la reconstruction du centre-ville.

Pour du soutien téléphonique on communique au 819 583-5686.



L'avocat Daniel Larochelle mène le combat de sa vie, à la défense des intérêts d'un groupe de requérants qui ne cesse de prendre de l'ampleur. À ses côtés, Me Joël Rochon de Rochon Genova et Me Jeff Oreinstein de Consumer Law Group.

## Près ensem 0 P 300 citoyens rêvent centre-ville

Autour de chaque table, des citoyens de tous âges mus par un désir commun: contribuer, par leurs aspirations, à redessiner le cœur de la ville. Plus de neuf mois après l'événement dévastateur, c'est toujours le no man's land. Mais à entendre les commentaires des gens présents, c'est comme si la rue Frontenac et le parc des Vétérans s'animaient déjà.

Claudia COLLARD

Près de 300 personnes ont partagé leurs rêves dans le cadre du premier volet des ateliers communautaires de

la démarche de participation citoyenne Réinventer la ville, se déroulant au gymnase du CSM les 15 et 16 avril. L'exercice destiné à jeter les bases du processus de création se déroulait par petits groupes, chacun animé par un bénévole ayant pour tâche de recueillir les réflexions des participants. Quel endroit dans le monde nous inspire particulièrement? Quelle vocation donner au «Vieux-Mégantic»? Quelle ambiance souhaite-t-on y retrouver? Autant de questions donnant lieu à un brassage d'idées ramené en plénière par la suite.

Malgré la grande diversité des participants, issus de tous milieux et de toutes générations, plusieurs suggestions communes se sont dégagées du lot. Parmi celles-ci, un centre-ville vert, tant par ses bâtiments que par son offre de service, exempté de sa voie ferrée, à la fois animé et habité, où la culture locale sous toutes ses formes serait mise en valeur. La préservation du patrimoine bâti et le respect du désir de certains propriétaires de conserver leur terrain ont également été évoqués

l'aménagement d'un accès au lac via le parc des Vétérans et la création de voies cyclables et piétonnières pour relier les divers secteurs du centre-ville dans sa version élargie ont aussi fait partie des idées lancées.

Selon les commentaires formulés, le «Vieux-Mégantic» aurait une vocation à la fois résidentielle et commerciale, incluant la présence d'un cinéma et d'une salle de spectacle. Quant à un éventuel complexe hôtelier, les opinions sont partagées. Si certains jugent que celui-ci n'àpas sa place rue Frontenac ou boulévard des Vétérans, le concept d'auberge étant privilégié, d'autres voient une telle construction comme une bon moyen d'accueillir une clientèle de l'extérieur. Par contre, l'importance de créerun centre-ville pour gens d'ici avant de songer à lui conférer un attrait touristique a également été soulevée.

Tous les commentaires émis dans le cadre des rencontres de ce premier volet de participation citoyenne se retrouvent au www.reinventerlaville. ca. Les citoyens n'ayant pu participer aux ateliers peuvent également transmettre leurs idées via ce site. Le second volet de la démarche, qui aura lieu les 13 et 14 mai, portera; sur la localisation des idées retenues.



Les ateliers des 15 et 16 avril ont donné lieu à de riches échanges d'idées